

Test de français à l'admission

Présentation

Le test de français à l'admission a été développé par le Centre linguistique du Cégep de Jonquière. Son objectif est de s'assurer que le.la candidat.e qui soumet une demande d'admission dans un des cégeps du SRASL possède le niveau de français nécessaire pour compléter ses études dans des conditions optimales.

Compétences évaluées

Le test évalue :

- La compréhension écrite
- La compréhension orale
- L'expression écrite
- L'expression orale

La compréhension écrite et la compréhension orale sont évaluées sous la forme d'un questionnaire avec des réponses à choix multiples et de phrases à trous.

L'expression écrite est évaluée par trois courtes rédactions.

L'expression orale est évaluée par une entrevue en trois parties.

Évaluation du niveau

Niveau minimal requis - Expression orale et écrite	7/12
Niveau minimal requis pour les quatre épreuves - Expression orale et écrite, compréhension orale et écrite	7/12

Coût du test

Le coût du test est de 150 \$ taxes incluses.

Structure du test et procédure

Le test se fait en deux étapes : une étape sur la plateforme *Proprofs* (test asynchrone) et une étape sur la plateforme *Teams* (synchrone).

Partie 1

La première étape se fait sur la plateforme *Proprofs*. **Le lien et le mot de passe sont envoyés après avoir rempli le formulaire d'inscription.**

Le.la candidat.e dispose de **deux heures** pour compléter le test.

Cette partie du test est composée de quatre sections :

1. Choix de réponses et phrases à trous : 18 questions à choix de réponse, 12 phrases à trous à compléter
2. Compréhension écrite : 4 textes, 20 questions au total
3. Compréhension orale : 5 sections, 20 questions au total
4. Expression écrite : 3 questions à court ou moyen développement

Partie 2

La deuxième étape est une entrevue sur *Teams*. Le.la candidat.e prennent rendez-vous sur la plateforme *Bookings*.

L'entrevue dure un maximum 30 minutes.

Le.la candidat.e doivent présenter une pièce d'identité au début de l'entretien.

Documents

Le SRASL reçoit un rapport qui contient les résultats du test.

Le.la candidat.e reçoit une attestation qui confirme qu'il.elle a complété son test. Cette attestation doit être déposée dans la section « Test de langue » du dossier de l'étudiant.e. sur le site www.srasl.qc.ca section « Consulter mon dossier ».